

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

Province de Québec

### Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue Principale, le 3 juillet 2018, à 19h00, présidé par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Réal Crête	M. Steve Lanciaux
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme Jeanne Dubois

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

#### **2018-07-03-01: MODIFICATION A L'ORDRE DU JOUR**

Aucune modification.

#### **2018-07-03-02: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière en incluant les modifications.

1. Moment de recueillement
2. Modification de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Période de questions
5. Adoption des minutes du 4 juin 2018
6. Adoption des minutes du 11 juin 2018
7. Lecture et approbation des comptes
  - [Liste des comptes fournisseurs](#)
  - [Rémunérations, prélèvements et autres](#)
8. Rapports : Maire et inspecteurs en bâtiment et en environnement et voirie
9. Résolution
  - Dérogation mineure 2018-02
  - Liste de ventes pour taxes
  - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 8 novembre 2018 – Extrait de l'état
  - Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – le 8 novembre 2018 – Autorisations au secrétaire-trésorier
  - Mise en vente du tracteur de la municipalité
  - Appel d'offre – Entretien des chemins d'hiver 2018-2021
  - Étude d'opportunité pour la mise en commun d'une ressource en génie
  - Avis favorable pour cession d'une partie de la Route 141
  - Lettre aux citoyens pour entretien des pelouses
  - Souper d'ouverture de l'expo de la Vallée de la Coaticook
  - Engagement de Sylvie Harvey
  - Comité de ressources humaines
  - Demande de congé sans traitement
10. Loisirs
11. Trois Villages
12. Famille et culture
13. Journal
14. Usine d'épuration
15. Aqueduc
  - Dépôt du rapport de stratégie d'eau potable 2017
16. États financiers mensuels
17. Dépôt du rapport de correspondance
18. Régie incendie
19. Régie des déchets solides

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution  
ou annotation

20. Divers
  - Prochaine réunion de travail
  - Prochaine assemblée ordinaire
21. Période de questions
22. Varia
23. Levée

Adopté.

### **2018-07-03-03: PERIODE DE QUESTIONS**

Un entrepreneur demande si le conseil a revérifié les calculs pour l'évaluation du contrat pour l'achat de gravier du Rang 2. Le conseil lui mentionne que non, ils n'ont pas revérifié les calculs.

Un représentant du comité APELL mentionne aux membres du conseil que leur assemblée générale annuelle se tiendra le dimanche 8 juillet à 10h00. Ils apprécieraient que certains membres du conseil soient présents. Certains membres du conseil mentionnent leur intérêt et vérifieront leur disponibilité. Le représentant demande aussi quand les fossés seront nettoyés autour du lac. Monsieur le maire leur mentionne que ce sera fait au courant du mois de juillet. Finalement, le représentant mentionne la présence d'algues bleues au Lac Lippé. La municipalité fera un suivi avec les gens de la MRC pour évaluer la situation.

Un citoyen demande si la municipalité remettra un peu de gravier dans le sentier pédestre entre le pont piétonnier et le chemin Lippé sud. Il est mentionné que cela fait partie des travaux prévus.

Un entrepreneur demande si la liste de prix de matériel et d'équipements est un document public. Il est mentionné que non. Cet entrepreneur demande si les fossés sur les chemins Duchesneau sera fait bientôt, car l'inspecteur municipal lui aurait dit que c'est lui qui était supposé faire les travaux et il n'a pas de nouvelles. Il est mentionné qu'il faudra vérifier quand ces travaux sont prévus dans la planification.

Un résident mentionne aussi qu'il y a un ponceau de défoncé sur le chemin Duchesneau et que c'est dangereux. Le maire mentionne qu'il ira vérifier. Ce citoyen demande pourquoi il n'y a pas de calcium de mis devant le chalet de son fils. Le maire mentionne qu'il devra vérifier avant de pouvoir répondre à cette question.

Un entrepreneur demande si c'est normal que la majorité des contrats soient toujours donnés aux mêmes entrepreneurs. Le conseil mentionne qu'il prend note de ses commentaires et que des vérifications seront faites à ce sujet.

### **2018-07-03-04: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 JUIN 2018**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session ordinaire du 4 juin 2018 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

### **2018-07-03-05: ADOPTION DES MINUTES DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE DU 11 JUIN 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité que les minutes de la session extraordinaire du 11 juin 2018 soient adoptées telles que rédigées.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2018-07-03-06: LECTURE ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité que les comptes à payer présentés par la secrétaire-trésorière dont un certificat de disponibilité a été émis pour que les dépenses encourues soient payées. Chèques 6483 à 6543 inclusivement.

Les membres du conseil reçoivent le rapport des comptes à payer (157 844.78 \$), la liste des prélèvements (juin 2018) et le rapport de salaires versés (juin 2018) en date du 30 juin 2018.

Certains postes enregistrent des dépassements par rapport au budget qui seront financés à même le surplus général du présent exercice tel que décrit dans les rapports financiers remis à tous les conseillers.

Adopté.

**2018-07-03-07: RAPPORT DU MAIRE ET DES INSPECTEURS**

Le maire résume les résultats des écocentres occasionnels de la MRC de Coaticook jusqu'à maintenant et il rappelle que le Tournoi de Golf au profit de la Fête de la famille aura lieu le 5 juillet 2018. Également, il informe que la municipalité recevra une augmentation d'environ 70 000 \$ de la subvention annuelle du Ministère du Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec pour l'entretien des chemins de la municipalité. Une lettre de confirmation de cette augmentation devrait être acheminée à la municipalité sous peu. Finalement, Monsieur le maire mentionne que les pompiers de la Régie incendie de Coaticook ont fait plus de sorties cette année qu'à pareil date les années passées.

**2018-07-03-08: DEROGATION MINEURE 2018-02**

Le propriétaire du 68, chemin Bourdeau demande une dérogation mineure afin de permettre la situation suivante :

Permettre l'installation d'un quai d'une longueur de 29,5 mètres, de 1,2 mètre de largeur et ayant une superficie de 35,4 mètres carrés, alors que l'article 9.3.2 du Règlement de zonage permet pour la zone VI-2 un quai d'une longueur maximale de 15 mètres, d'une largeur maximale de 2,0 mètres et d'une superficie maximale de 30 mètres carrés.

Le préjudice causé au requérant est le suivant :

Impossibilité d'amarrer son bateau, car la profondeur de l'eau est insuffisante avec un quai de 15 m lorsque le niveau de l'eau est bas.

Un résumé de la visite terrain fait avec le propriétaire présente les différentes mesures de profondeur de l'eau à différentes distances mesurées à partir de la ligne des hautes eaux. Le niveau de l'eau avait été mesuré comme suit :

22,5 mètres (8 po d'eau), 30 mètres (14 po d'eau), 34 mètres (16 po d'eau) et à 41 mètres (22 po d'eau).

Après étude du dossier, le comité consultatif d'urbanisme donne son avis comme suit :

ATTENDU QUE le Règlement de zonage permet pour la zone VI-2 un quai d'une longueur maximale de 15 mètres, d'une largeur maximale de 2,0 mètres et d'une superficie maximale de 30 mètres carrés ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que la demande de 29,5 mètres de long est exagérée, car il s'agit presque du double de la longueur permise au règlement;

ATTENDU QUE l'acceptation d'une telle demande causerait un précédent pour les riverains du lac, et plus précisément pour le secteur du chemin Bourdeau ;

ATTENDU QUE les dispositions du règlement sur les quais avaient été étudiées en 2016 et que le règlement avait été modifié afin d'augmenter la longueur permise à 15 mètres et que cette longueur avait été jugée plus qu'acceptable pour les riverains du lac ;

ATTENDU QU'un quai d'une longueur supérieure aux dispositions du règlement est une obstruction pour la circulation et l'eau ;

ATTENDU QUE la dérogation pourrait porter préjudice aux immeubles voisins et aux usagers du lac Wallace ;

Le comité consultatif recommande au conseil municipal de **refuser** la demande de dérogation mineure et exige au citoyen de conserver un quai respectant les dispositions de l'article 9.3.2 du Règlement de zonage pour un quai d'une longueur maximale de 15 mètres, d'une largeur maximale de 2,0 mètres et d'une superficie maximale de 30 mètres carrés.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

QUE le conseil accepte la proposition du comité consultatif d'urbanisme, soit de refuser la demande pour allonger le quai à 30 m de longueur.

Que le conseil exige au citoyen de conserver un quai respectant les dispositions de l'article 9.3.2 du Règlement de zonage pour un quai d'une longueur maximale de 15 mètres, d'une largeur maximale de 2 mètres et d'une superficie maximale de 30 mètres carrés.

Adopté.

**2018-07-03-09: VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE 8 NOVEMBRE 2018 – DEPOT DE LA LISTE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste des taxes impayées pour les comptes passés dus de 2017.

**2018-07-03-10: VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE 8 NOVEMBRE 2018 – EXTRAIT DE L'ETAT**

ATTENDU que conformément à l'article 1022 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), le secrétaire-trésorier doit préparer, dans le cours du mois de juillet, un état des personnes endettées pour taxes impayées à la municipalité ;

ATTENDU que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui ;

Il est proposé par madame la conseillère Jeanne Dubois et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues sont supérieures à l'année 2017 (i.e. les années 2018 et +) avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues sont inférieures à 10\$ pour l'année 2017 avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère l'immeuble à propos duquel toutes taxes dues de l'année 2017 auront été payées avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

D'autoriser la secrétaire-trésorière à exclure de cette vente à l'enchère, l'immeuble pour lequel toutes taxes dues de l'année 2017 auront été payées, et pour lequel une entente de paiement pour les taxes aura été conclue avec la secrétaire-trésorière avant la transmission de l'extrait de cet état au bureau de chaque commission scolaire qui a compétence sur le territoire à l'égard de tel immeuble et à la Municipalité régionale de comté de Coaticook pour les fins de la vente des immeubles.

Adopté.

**2018-07-03-11: VENTE DES IMMEUBLES POUR DEFAUT DE PAIEMENT DE TAXES – LE  
8 NOVEMBRE 2018 – AUTORISATION AU SECRETAIRE- TRESORIER**

ATTENDU que conformément à l'article 1038 du code municipal du Québec (L.R.Q., Chapitre C-27.1), la municipalité peut enchérir et acquérir les immeubles situés sur son territoire qui sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires ;

ATTENDU que conformément à l'article 1039 du code municipal du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1), la municipalité fait inscrire, en son nom, ces immeubles ainsi achetés, sur les rôles d'évaluation et de perception et sur les rôles de répartition spéciale, et les impose comme tout autre immeuble sujet aux taxes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité ;

- a. D'autoriser la secrétaire-trésorière ou son représentant à offrir, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, le montant des taxes dues, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales et, le cas échéant, scolaires sur les immeubles faisant l'objet de la vente à l'enchère pour défaut de paiement des taxes que se tiendra jeudi, le 8 novembre 2018 ;
- b. D'autoriser la secrétaire-trésorière, à signer, au nom de la Municipalité de Saint-Herménégilde, à propos de la vente à l'enchère des immeubles pour défaut de paiement de taxes, tout acte d'adjudication à la municipalité des immeubles adjugés à cette dernière et, le cas échéant, tout acte de retrait fait en faveur de la municipalité ou d'un adjudgé ;
- c. D'autoriser l'inscription, immédiatement après la vente à l'enchère pour défaut de paiement de taxes, sur les rôles d'évaluation et de perception et, le cas échéant, sur les rôles de répartition spéciale, des immeubles qui auront été adjugés à cette dernière lors de ladite vente ;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

- d. D'autoriser la secrétaire-trésorière à faire, le cas échéant, la vérification des titres de propriété de certains immeubles à être vendus pour taxes impayées pour l'année 2017 au 30 juin 2018, et ce, sujet à la vente à l'enchère.

Adopté.

**2018-07-03-12: MISE EN VENTE DU TRACTEUR USAGE DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le maire Gérard Duteau déclare ses intérêts.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde désire se départir du tracteur usagé (Landini Blizzard 65);

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité de mettre en vente le tracteur par appel d'offre. Un médiaposte sera envoyé aux citoyens de la municipalité afin de les informer de leur possibilité d'acquérir le tracteur sans garantie légale. Une plage horaire pour venir voir le tracteur est prévue le lundi 16 juillet de 13h à 16h. Les gens intéressés auront jusqu'au vendredi 20 juillet à 10h00 pour venir déposer leur offre d'achat au bureau municipal.

Adopté.

**2018-07-03-13: APPEL D'OFFRES – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER 2018-2021**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Fauteux et résolu à l'unanimité ;

Que la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat à la directrice générale de procéder à un appel d'offres public pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver de la municipalité pour une période de trois ans soit 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 tel que décrit dans le document d'appel d'offres de juillet 2018.

Les documents de soumission sont vendus exclusivement par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO).

Que les soumissions seront reçues au bureau municipal jusqu'à **10h00**, le **27 juillet 2018** pour être ouvertes publiquement à 10h05.

Que la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

**2018-07-03-14: ÉTUDE D'OPPORTUNITE POUR LA MISE EN COMMUN D'UNE RESSOURCE EN GENIE**

ATTENDU que les municipalités avec des services d'aqueduc et/ou d'eaux usées sont appelées à relever plusieurs défis (exigences du ministère de l'Environnement, complexité des interventions, besoins grandissants en regard de la formation, etc.) ;

ATTENDU qu'aux termes de la résolution CM2018-01-17, la MRC de Coaticook a déposé une demande d'aide financière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du nouveau programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

municipal, et ce pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource humaine pour les services en eaux usées et eau potable pour les municipalités locales de Dixville, East Hereford, Martinville, Saint-Herménégilde, Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton et Waterville ;

ATTENDU que les MRC de Memphrémagog et du Val-Saint-François ont également adressé une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource en génie municipal ;

ATTENDU que certaines municipalités de ces MRC auraient également un intérêt à participer à l'étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource humaine pour les services en eaux usées et eau potable de la MRC de Coaticook et aimeraient savoir si des municipalités de la MRC de Coaticook auraient à leur tour un intérêt à participer à leur étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource en génie municipal ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'indiquer à la MRC de Coaticook, que la Municipalité de Saint-Herménégilde souhaite participer à l'étude d'opportunité portant sur la mise en commun d'une ressource en génie municipal des MRC de Memphrémagog et du Val-Saint-François, tel que présenté.

Adopté.

**2018-07-03-15: AVIS FAVORABLE POUR CESSIION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 141**

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 110 concernant la fermeture et l'abolition d'une partie de la route 141 inscrite le 7 février 2000.

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil est d'avis favorable à céder, pour un (1) dollar, aux propriétaires du 1276 route 141, la portion de l'ancienne assiette du chemin adjacente à leur terrain ;

QUE les propriétaires intéressés d'acquérir la portion de l'ancienne assiette du chemin fermé qui est adjacente à leur terrain actuel devront présenter au conseil un plan cadastral préparé par un arpenteur-géomètre ;

QUE le plan cadastral devra être déposé au bureau municipal avant le 20 décembre 2018 pour être soumis pour acceptation lors d'une assemblée de conseil.

Adopté.

**2018-07-03-16: LETRE AUX CITOYENS POUR ENTRETIEN DES PELOUSES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité de faire parvenir une lettre demandant la collaboration aux propriétaires de terrain situés dans le village de la municipalité qui n'ont pas fait la tonte de leur pelouse de bien vouloir en faire l'entretien dans les plus brefs délais.

Adopté.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2018-07-03-17: SOUPER D'OUVERTURE DE L'EXPOSITION DE LA VALLEE DE LA  
COATICOOK**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'inscrire monsieur le maire au souper d'ouverture de l'Exposition de la Vallée de la Coaticook au coût de 50\$.

Adopté.

**2018-07-03-18: ENGAGEMENT DE SYLVIE HARVEY**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'engager Mme Sylvie Harvey à titre de personne-ressource dans le cadre de l'embauche d'un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier au coût de 75 \$/h.

Adopté.

**2018-07-03-19: COMITE DE RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU QUE le comité de ressources humaines doit étudier les candidatures pour l'engagement du prochain directeur général et secrétaire-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Desgagnés et résolu à l'unanimité que l'ensemble des membres du conseil municipal qui le désirent puissent se joindre au comité de ressources humaines pour le processus d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier.

Adopté.

**2018-07-03-20: DEMISSION ET DEMANDE DE CONGE SANS TRAITEMENT**

ATTENDU QUE monsieur Marc Sage, inspecteur municipal, a remis sa démission;

ATTENDU QUE M. Sage a demandé un congé sans traitement de 6 mois à compter de sa date de départ;

ATTENDU QUE la politique de conditions de travail de la municipalité de Saint-Herménégilde prévoit que le conseil municipal doit accepter ou refuser une telle demande;

Le conseil municipal prend acte de la demande qui sera étudiée ultérieurement.

Reporté.

**2018-07-03-21: LOISIRS**

Monsieur le conseiller Réal Crête mentionne qu'Acti-Sports travaille sur la programmation d'automne et qu'il y aura ajustement des sessions d'activité pour proposer des activités sur 35 semaines.

Madame la conseillère Jeanne Dubois fait part d'une plainte concernant le bruit occasionné par la présence du Service d'animation estivale à la plage. Des vérifications seront faites.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2018-07-03-22: TROIS VILLAGES**

Une réunion de suivi a été tenue en juin pour faire le suivi des dossiers. Aucune nouvelle information.

**2018-07-03-23: FAMILLE ET CULTURE**

Retour sur la pièce de théâtre «Réveille-toi Arthur» à laquelle 24 mégiliens et mégiliennes ont assisté. L'Activité a été très appréciée.

TCCC : Suite à l'AGA de la TCCC, l'abonnement annuel pour les municipalités passera de 10\$ à 25\$ à compter de 2019.

**2018-07-03-24: JOURNAL**

En cours de rédaction pour une parution à la mi-juillet.

**2018-07-03-25: USINE D'EPURATION**

Aucune nouvelle information

**2018-07-03-26: AQUEDUC**

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le Rapport annuel sur la stratégie d'eau potable 2017 approuvé par le MAMOT.

**2018-07-03-27: ÉTATS FINANCIERS MENSUELS**

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, avise le conseil que les états financiers mensuels au 30 juin 2018 seront déposés au prochain conseil.

**2018-07-03-28: RAPPORT DE CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière, madame Marie-Soleil Beaulieu, dépose le rapport de correspondance du 5 juin au 3 juillet 2018.

**2018-07-03-29: REGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2018-07-03-30: REGIE DE GESTION DES DECHETS SOLIDES DE LA REGION DE COATICOOK**

Aucune nouvelle information.

**2018-07-03-31: DIVERS**

Prochaine réunion de travail: mardi le 31 juillet à 18h30

Prochaine assemblée de conseil : lundi le 6 août à 19h00

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Saint-Herménégilde**

**M**

**S**

no de résolution  
ou annotation

**2018-07-03-32: PERIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande si, suite au départ de M. Marc Sage, inspecteur municipal, des coûts supplémentaires pourraient affectés la taxation pour les services d'égout municipal et si c'est le cas, s'il serait possible de tenir informé la population concernée. Il est mentionné que la municipalité pourra tenir informer les citoyens de coûts supplémentaires qui seraient occasionnés, le cas échéant.

**2018-07-03-33: VARIA**

Aucun varia.

**2018-07-03-34: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le conseiller Steve Lanciaux propose la levée de l'assemblée à 21h02.

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

\_\_\_\_\_  
Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.